

## **Question Nathalie Fellrath**

### **Taxe déchets, ... à la poubelle?!..**

Selon une enquête de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage publiée en 2003, la relation directe de l'application stricte du pollueur-payeur à travers une taxe au sac ou au poids produit un bilan positif puisqu'il incite et sensibilise la population au tri des déchets et au recyclage.

Le double effet non négligeable est qu'il incite également les fabricants et grands distributeurs à modifier leurs habitudes en optimisant au maximum des emballages plus légers et recyclables.

Neuchâtel se distingue en taxant chaque ménage. Le principe du pollueur-payeur n'est donc que partiellement appliqué.

Plusieurs systèmes de financement peuvent être mis en évidence, si la plupart des cantons alémaniques ont introduit la taxe au sac, une taxe au poids paraît être une alternative également intéressante.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire quelles sont ses intentions en lien avec l'introduction de la taxe au sac dans le canton? Selon quelle modalité? Et, dans quel délai?

Cosignataires: C. Mermet, B. Hurni, C. Bertschi et S. Latrèche.